



**MAIRIE
VAUJANY**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 9
VOTANTS : 11
POUR : 11
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 3 février 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Eric DOURNON et Nadine VERNEY

Pouvoir : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Jacques JOUANS

Délibération n° 01-07022025-05 : Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation thermique de la Résidence « Le Rochas » - Bâtiments A, B et C au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Le Préfet de l'Isère a transmis le 31 octobre dernier aux maires du Département la circulaire relative à la campagne 2025 de la DSIL.

Cette circulaire précise les modalités de dépôt de demande de subvention ainsi que la nature des projets éligibles.

La rénovation énergétique des bâtiments des collectivités est au cœur de ce programme

Par une délibération du 9 décembre 2024, le Conseil municipal a approuvé l'avant-projet définitif des travaux de réhabilitation de la Résidence « Le Rochas » - Bâtiments A, B et C et les différentes dimensions de ces travaux parmi lesquelles l'amélioration de la performance énergétique.

Les actions combinées qui seront mises en œuvre en matière d'amélioration de l'enveloppe thermique et de renouvellement des installations techniques au profit de technologies performantes (isolation thermique par l'extérieur des façades, remplacement des équipements de chauffage électrique et des ballons d'eau chaude par des ballons thermodynamiques, intervention sur les systèmes de ventilation des immeubles notamment) permettront d'améliorer les étiquettes DPE des bâtiments (de classe E pour les bâtiments A et B à classe C à minima, et de classe F pour le bâtiment C à classe D à minima).

Ce projet intègre donc une forte ambition de rénovation et de diminution des consommations énergétiques ; il répond aux objectifs fixés pour la campagne 2025 de la DSIL et justifie du dépôt d'une demande de subvention.

Les dépenses relevant de la rénovation et de la performance énergétique sont à ce jour estimées à 1 051 800.00 € HT.

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention d'un montant de 310 000 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les travaux concourant à la rénovation énergétique de la Résidence « Le Rochas ».

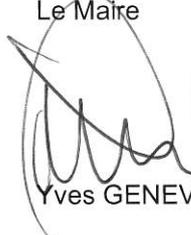
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide de confirmer la réalisation du projet de réhabilitation de la Résidence « Le Rochas » - Bâtiments A, B et C dont les travaux sont consacrés à la rénovation et à la performance énergétique

- Décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour un montant de 310 000 €.
- Valide le plan de financement joint à la présente délibération.
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision, notamment pour la signature des dossiers de demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.

Le Maire

 Yves GENEVOIS


Certifié exécutoire.
 Transmis en Préfecture le

**Plan de financement global des travaux de réhabilitation thermique
 Résidence « Le Rochas » - Bâtiments A, B et C**

	Programme ou financeur	Montant (en €)	Taux de subvention
État	Fonds Vert	310 000.00	30 %
État	DSIL	310 000.00	30 %
Région			
Département	CDI	210 000.00	20%
Autre			
Total des co-financeurs publics		830 000.00	78.91 %
Autofinancement		221 800.00	21.09 %
Autres privés			
Coût total du projet HT		1 051 800	